

**600 - Développement et animation territoriale**

**6 - Développement et animation du territoire  
Orientations stratégiques de  
la politique départementale**

**Rapport n° CD/2018/091**

**Service Chef de file :**

K - Mission culture et tourisme

**Service(s) associé(s) :**

/ J – Mission éducation, sport, jeunesse / A240 – Délégation à l'attractivité et au développement durable

Résumé :

La promotion des solidarités et la cohésion territoriale sont profondément ancrées dans la vocation du Département, par ses compétences et par ses modes d'agir. Partir des territoires, de leurs forces, de leurs dynamiques constitue un élément fondamental du nouveau modèle d'action publique engagé depuis trois ans par le Département.

Miser sur les atouts de l'Alsace, s'inscrire dans les enjeux transfrontaliers et européens sont aussi les corollaires d'un développement territorial fort. En renforçant son rôle de coordinateur et de déclencheur de développement territorial, le Département se projette dans l'avenir d'un territoire de cœur et de destin.

Il est proposé que 2019 soit l'année de la convergence des politiques sportive, culturelle et touristique en faveur des territoires, en renforçant l'animation des réseaux, en mobilisant l'ingénierie des services et opérateurs du Département, et en poursuivant la dynamique de territoires de projets engagée dans le cadre des contrats départementaux.

Le développement et l'animation territoriale ont pour vocation à soutenir l'attractivité des territoires et à bénéficier au mieux-être des Bas-Rhinois. Soutenir les acteurs et les projets à même de développer de l'activité, faciliter la vie des habitants à tous les âges de leur vie et renforcer le vivre-ensemble sous-tendent l'engagement du Département et le soutien des projets.

Pour le Département, agir sur le développement territorial, c'est révéler les potentiels, donner aux territoires la capacité d'agir, impliquer toutes les parties prenantes dans un même engagement. Pour cette raison, il souhaite se proposer en ensemblier pour que se développe dans le Bas-Rhin et en Alsace les conditions du vivre-ensemble.

Acteur de la cohésion des territoires et des citoyens, le département, grâce au développement d'une connaissance fine des attentes et des évolutions de son territoire, s'engage à affiner son positionnement d'accompagnateur de projet, d'expertise et de développement de politiques publiques au plus proche des citoyens.

**I. POSER UNE VISION PARTAGÉE DES ENJEUX ET DES LEVIERS D'ACTION POUR  
UN DÉPARTEMENT 100% UTILE ET INNOVANT POUR LES BAS-RHINOIS ET  
LES ALSACIENS**

Les évolutions sociétales et technologiques engagent des mutations majeures dans le quotidien des Bas-Rhinois. Elles se traduisent dans les changements de mentalité, des modes de vie et dans l'attente des citoyens dans leur rapport à l'action publique.

#### **a. Inscrire le développement territorial dans l'espace rhénan et la perspective d'une Collectivité Européenne d'Alsace**

Miser sur les atouts de l'Alsace, s'inscrire dans les enjeux transfrontaliers et européens sont les corollaires d'un développement territorial inscrit et se projetant dans l'avenir d'un territoire de destin.

Le développement du Bas-Rhin, département à forte vocation transfrontalière et européenne, s'appuie aussi sur une politique volontariste à l'international. La promotion et le renforcement du statut européen de Strasbourg ainsi que la construction d'un bassin de vie pleinement intégré dans l'espace rhénan mobilisent son engagement.

Engagé de longue date en faveur du soutien au statut européen de Strasbourg, le Département est aujourd'hui plus que jamais convaincu de la nécessité de renforcer la vocation européenne du territoire, vecteur de développement et d'attractivité pour le Bas-Rhin. Il poursuivra ainsi son effort dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne », conclu le 17 avril 2018 entre l'Etat et les grandes collectivités, et portant sur la période 2018-2020.

Il est proposé que les actions du Département en matière de développement territorial s'inscrivent dans ce cadre dynamique et fédérateur. L'expérimentation qui sera réalisée, dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des publics aux services, en lien avec Pamina, et portant sur une offre de soins de proximité transfrontalière, en est une illustration.

#### **b. La mutation de l'engagement social invite à renouveler le soutien à la vie associative**

La conception et la forme de l'engagement social se renouvellent. A l'engagement bénévole de longue durée, souvent dans la même association, se substitue la capacité à se mobiliser rapidement sur un sujet d'intérêt et qui, par une action forte et souvent généreuse, se traduira par des effets rapides. La mobilisation des bénévoles dans les festivals du département en est particulièrement représentative.

Le bénévolat des Bas-Rhinois oscille sur une large palette de l'engagement. Pour le monde sportif, la structuration du bénévolat sur lequel il s'est construit se modifie, les pratiquants sont à présent plus enclins que par le passé à consommer un service plutôt qu'à contribuer au développement associatif. Dans le domaine de la lecture publique, le réseau de la BDBR est fort de ses 2 200 bénévoles mais les questions de l'avancée en âge et de la capacité à s'adapter aux usages numériques sont non négligeables. Dans le domaine du patrimoine, les veilleurs de châteaux, en nombre moins importants, ont cependant une action considérable sur la préservation du patrimoine. C'est leur fort attachement à l'histoire locale qui les mobilise et susciter de nouveaux passionnés est un enjeu constant pour les associations et le Département.

Dans le Bas-Rhin, près de 20 000 associations sont actives dans tous les domaines de la société : l'éducation, la culture, le social, la santé, l'environnement, la défense des droits, les loisirs. Elles jouent un rôle irremplaçable dans les quartiers, les villes et les villages du département où elles sont actives au quotidien.

Sensible à ces évolutions, le Département s'est mobilisé, dès 2015, pour refonder son partenariat avec le mouvement associatif afin de relever, dans une démarche conjointe, les défis de l'engagement et de prendre en compte collectivement les nouveaux enjeux sociétaux. Ces travaux ont abouti à l'adoption par le Département d'orientations stratégiques fondatrices d'une politique départementale de la vie associative. Sa mise en œuvre, assurée de manière transversale par toutes les missions du Département, est

fortement incarnée, en territoire, par une équipe de quatre conseillers à la vie associative, interlocuteurs de proximité des acteurs locaux.

Pour 2019, il est proposé que l'appui aux associations reste une priorité d'accompagnement aux territoires en renforçant le dialogue initié à l'occasion des Assises de l'Engagement. La mise en place du Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative, institué par délibération le 19/07/2017, et les travaux engagés par ce collectif d'associations et le Département, illustrent la volonté de co-construction des politiques publiques. Afin de soutenir la dynamique de démocratie d'implication ainsi engagée, il est proposé d'expérimenter un fonds d'urgence destiné aux associations bas-rhinoises qui rencontrent des difficultés passagères.

### **c. La transformation numérique de la société pose le défi de l'agilité et de la digitalisation de l'action départementale**

La transformation digitale et son introduction dans tous les domaines de la vie bouleversent les relations sociales, les modes de travail et la relation aux services publics. De nouvelles entreprises prennent place en offrant des services de mise en relation pour le déplacement des particuliers, la livraison de repas ou de nombreux autres services via des applications sur smartphone. Tout en veillant à ceux qui pourraient perdre leurs repères et leur capacité d'autonomie, le Département se veut aussi agile dans son offre de service.

Le Département du Bas-Rhin fait le pari de la transformation de l'action publique par le numérique, par l'open innovation, par de nouveaux partenariats, par de nouvelles expérimentations et modes de collaboration, par une plus grande proximité à l'utilisateur/habitant. A travers cette nouvelle dynamique, le Département se pose comme un acteur incontournable, et en mouvement en Alsace, pour renforcer l'attractivité de la collectivité auprès de partenaires tels que les start-up, le secteur privé et d'autres collectivités.

La proposition de candidature de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin au Label de Bibliothèque Numérique de Référence répondrait à cette volonté du Département d'être acteur public de proximité, non seulement par son action territorialisée mais aussi en étant aux côtés et avec toutes les générations des Bas-Rhinois, celle des « boomers » comme celle des « digital native ».

### **d. L'amélioration de la vie et de la qualité de vie renvoie à la nécessité d'une offre des services proche, utile et adaptée aux habitants**

Il est dans la philosophie et le fonctionnement intrinsèque du Conseil Départemental de travailler avec et aux côtés de tous les acteurs de terrain, avec un même enjeu : améliorer la vie et la qualité de vie des Bas-Rhinois. Le Département s'investit au quotidien sur les territoires, au plus près du maillage territorial, avec notamment les Unités Territoriales d'Action Médico-Sociales, les centres techniques, les collèges, les Relais culturels. Les services du Département représentent pour une part importante, ces services de proximité.

Les territoires d'aujourd'hui et de demain ne s'appréhendent pas seulement sous l'angle géographique et local d'accès aux services, mais se construisent et se modernisent en intégrant la dimension numérique et les nouveaux rapports des citoyens au service public. On parle dorénavant davantage de la notion d'accessibilité aux services.

Les enjeux de l'avancée en âge de la population et de la démographie médicale, du développement durable et de la mobilité, incitent à la mutualisation et à l'alliance des territoires et des acteurs. La mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Publics aux Services (SDAASP) avec ses 48 actions, co-construites avec les partenaires et l'Etat, représentera une partie des réponses apportées en 2019.

A destination de tous les acteurs locaux, EPCI, communes, opérateurs, associations, habitants, le SDAASP aide à mutualiser, à proposer et à pérenniser une offre de services de proximité toujours plus denses et adaptés aux nouveaux modes de vie et aux aspirations

des habitants. Le pilotage départemental réaffirmera sa place charnière de développeur de territoires et d'attractivité.

**e. La demande de participation des citoyens conduit à développer la démocratie d'implication comme nouveau standard de la production des politiques publiques départementales**

La participation des habitants, citoyens, usagers à l'aménagement de leur cadre de vie et à la définition des politiques publiques est un enjeu essentiel du développement durable et de la vie démocratique.

Le dialogue entre les usagers et les élus est un enjeu essentiel et notamment pour les usagers des services publics. Dans ce cadre, l'implication des Conseillers Départementaux aux instances participatives des usagers, du type conseil de vie sociale dans les EHPAD, contribuera à renforcer le lien entre la collectivité, les personnes âgées et leurs familles ainsi qu'avec le personnel des établissements.

Les habitants, sollicités de toutes parts dans un monde en perpétuel mouvement souhaitent, légitimement occuper leur juste place dans l'élaboration des projets qui les concernent et les impactent. Cela ne peut que renforcer le lien élu/citoyen et apporter une efficacité accrue de la politique publique et de ses projets.

Dorénavant, il ne saurait y avoir de projet sans « maîtrise d'usage » ou « expertise d'usage ». Il ne s'agit pas, pour les habitants, de se substituer aux autres acteurs du projet, qu'ils soient le maître d'ouvrage qui commande le projet, ou le maître d'œuvre, qui met en œuvre cette commande. La finalité est de permettre à l'habitant, le citoyen, l'utilisateur de services au quotidien, de prendre sa place dans la construction de l'action publique. Ce nouvel équilibre s'accompagne de modifications des pratiques de la collectivité et prend appui sur le renforcement de la responsabilisation. En effet, ce nouveau paradigme responsabilise une strate plus conséquente d'acteurs et les solutions à trouver deviennent l'affaire de tous et résultent de démarches collaboratives.

En 2019, il est proposé de mettre en œuvre le projet de la carte bancaire solidaire qui incarnera les nouvelles dimensions partenariales dans lesquelles le Département souhaite s'inscrire. Afin de répondre à un enjeu sociétal massif (taux de précarisation en hausse), le Département, aux côtés de l'Etat, l'EMS, la Caisse des Dépôts et Consignations notamment, proposera à tous les Bas-Rhinois de contribuer à des projets en versant des dons, facilement et rapidement, dans le cadre de leurs achats du quotidien avec leur carte bancaire. Les projets soutenus pourront relever du champ de l'habitat, de la santé, et de l'emploi. Le choix définitif sera opéré via une plateforme de démocratie d'implication, où ces mêmes habitants/contributeurs pourront voter pour le projet auquel affecter la somme récoltée. Ainsi est synthétisée la préfiguration du service public de demain : co-construction avec différents tiers et avec les habitants pour répondre aux défis sociaux et sociétaux.

**II. FAVORISER L'ALLIANCE DES TERRITOIRES ET DES COMPETENCES AU TRAVERS DE PARTENARIATS RENFORCES ET ELARGIS**

Il est proposé que les priorités du développement territorial soient déterminées par le cadre stratégique défini par les orientations du Conseil Départemental, et que leur mise en œuvre s'appuie sur des modes de contractualisation favorisant les alliances et des politiques publiques actualisées.

**a. Des modalités d'actions au service de l'alliance des territoires des compétences et des acteurs**

Le Département, tout en veillant à la stabilité de l'action publique, a aussi la volonté de mener une action contemporaine à celle de la société et solidaire des territoires

Sortir du fonctionnement traditionnel d'attribution d'aides par dispositif pour développer une approche de complémentarités d'intérêts, d'engagements réciproques et de prise en compte des besoins des habitants, tel est le défi que sont en train de relever les contrats départementaux. Outil au service de tous les acteurs publics et privés des territoires, ils s'appuient sur une démarche coconstruite beaucoup plus forte et beaucoup plus transversale.

#### ▪ **Des contrats départementaux créateurs d'opportunités**

La dynamique des contrats départementaux est lancée. Au cours de l'année 2018, toutes les Communautés de communes, Communauté d'Agglomération, Eurométropole et 504 communes ont délibéré pour approuver les contrats départementaux de développement territorial et humain et les enjeux partagés de développement et d'attractivité. Les contrats-cadre des quatre territoires d'action (Ouest, Nord, Sud et Eurométropole), volets stratégiques du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour la période 2018-2021, sont désormais mis en œuvre dans des projets à forte valeur ajoutée pour le territoire et les habitants.

Au travers de ces projets, l'ambition du Département est de dépasser la simple logique de financeur pour co-construire des réponses locales aux enjeux de société. Il s'agit d'avoir une approche différenciée dans la déclinaison des politiques publiques en fonction des spécificités des territoires grâce à une forte implication des acteurs locaux. Les acteurs s'engagent dans un partenariat pérenne ancré dans les réalités quotidiennes et qui dépasse largement le projet immobilier. C'est le cas par exemple des premiers projets engagés autour des périscolaires et qui intègrent le soutien à la parentalité, l'articulation avec les réseaux d'assistantes maternelles, l'inclusion des enfants en situation de handicap, le bilinguisme etc...

Cette ambition apporte une réelle valeur ajoutée dans la relation du Département avec ses partenaires.

Le défi majeur des contrats départementaux est d'avoir un effet levier sur l'émergence et la réalisation de projets fédérateurs, facteurs de développement et d'attractivité et améliorant le service public pour les Bas-Rhinois.

Quelques mois après l'approbation des contrats-cadre, le défi est en passe d'être relevé : cent-dix projets de développement et d'attractivité sont en cours de co-construction avec les acteurs des territoires. Onze conventions multi-partenariales ont d'ores et déjà été votées pour un montant de 7,7 millions d'euros (soit une moyenne de 700 000 euros par projet) et mobilisent déjà aux côtés des collectivités plus d'une cinquantaine de partenaires locaux : grands acteurs institutionnels (Etat, CAF, Caisse des dépôts et consignations...), associations dans le domaine de la santé (REDOM, Cœur et Santé, clubs seniors...), du tourisme et de l'attractivité (Maison du pain, GO Elan, Vis-à-vis...) ou de l'éducation (Compagnons du devoir, Outil en main, associations de parents d'élèves...), entreprises locales et partenaires de l'ingénierie. Quatorze projets supplémentaires sont en cours de finalisation pour le premier trimestre 2019, d'autres poursuivent leur co-construction tandis que les investissements des premiers projets votés en 2018 sortiront de terre.

#### ▪ **Le Fonds d'innovation territoriale**

Le Fonds d'innovation territoriale prend son envol en accompagnant en 2018 douze communautés de communes et 3 communes dans la préfiguration de leurs projets (tourisme innovant, réseaux de mobilité douce, conciergerie solidaire...). Souple, utile, rapide, il atteindra son rythme de croisière en 2019.

En parallèle, le Département continue d'assumer son rôle de solidarité pour financer les investissements indispensables à la vie locale aux côtés des communes grâce au Fonds de solidarité communale (8,5 millions engagés en 2018 pour plus de 150 communes) et au Fonds d'urgence pour les collectivités frappées par les inondations.

En 2019, un moment fort sera le lancement des conseils de territoires d'action, à la fois instance de coordination et de concertation locale des contrats départementaux et espace d'échanges pour co-construire l'action publique, suivre l'avancée des projets et des partenariats à l'échelle du territoire, créer des opportunités de travail en commun, faire connaître des initiatives et expériences, donner l'envie et les moyens d'innover.

Ce lancement sera marqué par un évènement départemental fort au mois d'avril 2019 avec les forces vives des territoires, les exécutifs des Communes, des intercommunalités, les opérateurs et associations, les représentants de la Région et de l'Etat...tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

## **b. Une ingénierie publique qui favorisera le développement et un aménagement durable.**

Le Département est historiquement au cœur de l'ingénierie publique, directement via ses services (mobilité, emploi, lecture publique...) et, en tant que partenaire et financeur de la plupart des structures intervenant dans l'aménagement, le développement des territoires, l'habitat, la culture...

En 2019, le Département poursuivra la mobilisation de son ingénierie interne au service des territoires, notamment dans le cadre des contrats départementaux, et son articulation avec les structures d'ingénierie publique partenaires (ATIP, EPF d'Alsace, ADT, ADIRA, CAUE, SYCOPARC, VIABITAT 67, SDEA, Archéologie Alsace ...). Ce réseau départemental d'ingénierie publique permet aujourd'hui la complémentarité des expertises pour répondre aux besoins et spécificités des territoires. Au-delà de l'action de chacun de ses membres, son action collective portera notamment en 2019 sur les centralités dans le cadre des Comités Locaux de l'Habitat et de l'Attractivité (Expérimentation à Sarre Union, Maison Alsacienne du 21ème siècle..) et l'accompagnement des communes sinistrées par les inondations.

## **c. La définition et la mise en œuvre d'une stratégie Data pour favoriser l'émergence de réponses adaptées**

Pour le Département, la finalité de la stratégie Data est de capter, produire et diffuser de la donnée pour le développement du territoire.

### **▪ Le projet d'observatoire départemental**

Une première concrétisation proposée en serait l'ouverture, via le nouveau site internet, de l'Observatoire Départemental répondant à deux objectifs forts : valoriser des données disponibles à des fins de connaissance du territoire et d'aide à la décision et permettre à différents publics « d'observer » le Département, ses habitants, ses politiques publiques pour un exposé, un travail universitaire, un article de presse, postuler au Département, analyser les politiques, les évaluer et les faire évoluer.

### **▪ Le projet de Schéma Directeur du Numérique**

Un Schéma Directeur du Numérique pourrait également être défini. Il aurait pour objectif de poser les priorités de la collectivité en matière stratégique avec une ligne directrice : partir des usages des citoyens, des entreprises, des partenaires, des services du Département.

**d. Des politiques actualisées et porteuses d'objectifs forts et structurants qui invitent à la mobilisation des services, des partenaires ainsi qu'à la convergence de moyens financiers et humains**

La culture, le patrimoine, le sport et le tourisme constituent des secteurs clefs pour le développement des territoires, leur attractivité et l'emploi.

▪ **La politique départementale du sport**

Le sport constitue aujourd'hui un enjeu de santé publique et de qualité de vie, vecteur essentiel de cohésion sociale sur les territoires. C'est un bien commun d'utilité sociale, reconnu comme un investissement social. A ce titre, il a légitimement sa place dans toutes les politiques publiques et notamment celles du Département, au titre de ses compétences majeures en matière d'action sociale et d'attractivité des territoires.

Par sa forte capacité mobilisatrice et le sentiment d'appartenance qu'il favorise, le sport participe à l'attractivité des territoires et à leur animation en rassemblant autour de lui, quel que soit l'âge, l'origine, les aptitudes de ses pratiquants.

Ces dernières années, le sport et son environnement ont changé : les pratiques se développent et se diversifient, la compétition est moins prisée, au profit d'une activité plus libre, moins contraignante, plus accessible.

Le Département se doit de prendre en compte cette évolution des pratiques sportives et les attentes des pratiquants pour mieux accompagner le monde sportif dans ses mutations et les collectivités dans leurs efforts pour proposer des équipements, des lieux de pratiques et les activités répondant à ces attentes.

Le Département du Bas-Rhin dispose de nombreux atouts sur lesquels la pratique sportive peut s'appuyer et trouver son développement :

- un fort potentiel en matière de sport de nature avec des sites, des espaces et des itinéraires de pratiques remarquables, soit plus de 700 lieux de pratique, couvrant tous les territoires et d'accessibilité aisée qui grâce à la mise en place d'animations gagneraient en lisibilité ;
- le sport, notamment le sport de nature est reconnu comme un fort vecteur de création d'emplois à travers l'encadrement sportif, l'hébergement, la restauration, et les besoins en articles de sport ;
- un réseau associatif développé sur tout le territoire avec une forte implication du monde associatif. Celle-ci se traduit par un partenariat de qualité avec les comités départementaux et une participation active au Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA) ;
- une Maison des Sports mise à la disposition du monde sportif par le Département;
- des clubs d'envergure qui constituent autant de locomotives pour la motivation des pratiquants.

Enfin, il est proposé que le fonds d'attractivité et de développement soit mobilisé pour permettre la modernisation des équipements sportifs des communes et intercommunalités. En 2018, une trentaine de demandes de soutien a déjà été recensée dans le cadre des contrats départementaux. Seraient éligibles, sous condition, les équipements sportifs favorisant la pratique sportive des collégiens du Bas-Rhin, les équipements permettant le développement maîtrisé des sports de nature ou l'accessibilité au sport des publics prioritaires (jeunes, dont jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et jeunes des quartiers sensibles, personnes en insertion, personnes âgées et, ou en perte d'autonomie/ handicap) et les équipements devant être adaptés pour permettre la réussite des clubs d'excellence sportive.

Enfin, en 2019, le Département accueillera une étape du Tour de France en Alsace et dans le Bas-Rhin, représentant une réelle opportunité de développer la notoriété de la «Destination Alsace» au niveau national et international.

## ▪ **Le Schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine 2018-2021**

Proposé à l'approbation du Conseil Départemental, il pourra constituer un élément fondateur par sa proposition d'allier culture, patrimoine et tourisme.

S'inscrivant d'emblée dans la perspective de l'Alsace, l'attention première est portée aux destinataires de l'action départementale : les Bas-Rhinois pour lesquels il est souhaité qu'ils puissent y trouver une source de développement et de bien-être, même pour ceux qui en sont le plus éloignés et en faveur desquels seront développées des actions de découverte.

Pour répondre aux évolutions sociétales, cinq enjeux stratégiques pourraient être retenus:

- Favoriser l'accès à la culture et au patrimoine pour garantir le vivre ensemble et le lien social ;
- Promouvoir l'identité et l'excellence culturelle alsaciennes ;
- Soutenir l'innovation et la création culturelles ;
- Valoriser et révéler la filière castrale alsacienne ;
- Contribuer au développement et à l'aménagement culturel, patrimonial et touristique du territoire.

Les orientations stratégiques qui en découleraient seraient :

- Faire de la culture et du patrimoine des leviers d'animation, d'attractivité et de développement pour le Bas-Rhin, l'Alsace et à l'échelle du bassin rhénan ;
- Faire de l'innovation, de la digitalisation, de la création et de la dimension transfrontalière des marqueurs du projet culturel et patrimonial départemental ;
- Proposer une offre culturelle et patrimoniale aux Bas-Rhinois, accessible à tous les âges de la vie, favorisant l'épanouissement et le lien social ;
- Développer une approche partenariale en vue de maintenir un réseau de services publics culturels de proximité et garantir un développement équilibré entre territoires ruraux, rurbains, urbains et l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Coconstruire les projets culturels, afficher les objectifs et les faire partager par un travail de médiation, d'accompagnement, d'expertise et d'ingénierie ;
- Instaurer une démarche d'évaluation du Schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine 2018-2021 afin d'être dans une réalisation dynamique et d'introduire les notions de résultat et d'impact.

## ▪ **La stratégie d'innovation et de développement du tourisme en Alsace 2017-2021**

Votée par les Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, respectivement les 8 et 11 décembre 2017, la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique Alsace pour la période 2017-2021 (SIDTA) répond à deux ambitions « Rêver d'Alsace » et « Vivre ses rêves en Alsace ».

L'appui au développement et à l'animation territoriale visera en 2019 à accompagner les projets touristiques dans le cadre de six thématiques d'excellence :

- Découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce ;
- Prendre de la hauteur en Alsace ;
- L'Alsace prend soin de vous ;

- Savourer les étoiles et millésimes d'Alsace ;
- Vivre le fantastique des châteaux et cités fortifiées d'Alsace ;
- L'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe.

Le pilotage renforcé de la Destination Alsace, à l'échelle des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, consolidant la marque monde Alsace, l'appui aux opérateurs du tourisme par Alsace Destination Tourisme pour le développement touristique, notamment dans le cadre des projets inscrits dans les contrats départementaux, et l'animation des thématiques d'excellences, pourront constituer des leviers d'action pour le développement des territoires et l'attractivité de l'Alsace.

En 2019, il est proposé de développer des réponses en matière de Tourisme et de Handicap et de mettre une focale sur Itinérances, Sports de nature et Tourisme par le biais des contrats départementaux notamment.

Dans la dynamique de l'avis favorable de la commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles du 19 novembre 2018, Il est proposé que ces orientations stratégiques conduisent l'action des services du Département et mobilisent les moyens détaillés dans les rapports de propositions budgétaires inscrits dans l'axe 6 - Développement et animation du territoire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations définies pour la mise en œuvre du développement et de l'animation du territoire telles que proposées dans le présent rapport.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY